

AVENANT
CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT
Opération de logements sociaux « Route de Grans » à Salon-de-Provence

Entre

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente ou son représentant, dûment habilitée à agir au nom et pour le compte de la Métropole en vertu de la délibération du Bureau de la Métropole n° FBPA/21/BM du 04 juin 2021, dénommée ci-après « **LA METROPOLE** »

D'une part,

Et

La Société Anonyme d'HLM Grand Delta Habitat, dont le siège social est situé 3 Rue martin Luther King, CS 30531, 84054 Avignon cedex 1, représentée par son Directeur Administratif et Financier, Monsieur Lionel FRANCOIS, agissant conformément à l'article 22 des statuts et à la délégation de signature du 5 décembre 2016, dénommée ci-après « **L'ORGANISME** »

D'autre part,

Vu la convention de garantie d'emprunt conclue entre **LA METROPOLE** et **L'ORGANISME** relative à cette opération signée le

Il a été convenu ce qui suit :

CONTEXTE

LA METROPOLE a accordé par délibération FAG 031-5806/19/BM du 16 mai 2019 une garantie d'emprunt au profit de **L'ORGANISME** à hauteur de 55 % pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 4 271 778 euros pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements dénommée « Route de Grans » située Route de Grans à Salon-de-Provence.

En raison d'une erreur matérielle, le nombre de logements réservés figurant à l'Article 2, alinéa 2 de cette convention est erroné. Il est donc nécessaire de conclure avec **L'ORGANISME** un avenant à la convention afin de corriger cette erreur matérielle.

ARTICLE 1 :

L'article 2, alinéa 2 de la convention de garantie d'emprunt susvisée est modifié comme suit :

« S'agissant d'une opération de trente logements, trois logements concernés par ladite opération seront réservés à **LA METROPOLE**. »

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions demeurent inchangées.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification.

Pour LA METROPOLE,
A Marseille, le

Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

Dûment habilité aux présentes

Cachet et Signature

Pour L'ORGANISME,
A

, le

Le Directeur Administratif et Financier
Lionel FRANCOIS

Dûment habilité aux présentes

Cachet et Signature